

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PAULHAC, dûment convoqué, s'est réuni en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : le 1^{er} avril 2025

Etaient présents : Mme Nathalie RAOUX, Maire.

MM Jean-Michel BERSIA, Stéphane PLASSE, Maeva SCEMAMA MARCOVICI, Nathalie THIBAUD, adjoints au maire.

MM Jean-Christophe CHAUVET, Marc CLAPOT, Emilie COUFOULENS, Laure DELMAS, Bruno LECOURT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Muriel BURGAT est représentée par Mme Maeva SCEMAMA MARCOVICI.

M. Didier CUJIVES est représenté par Mme Nathalie THIBAUD.

Mme Cécilia DIETRICH est représentée par M. Jean-Michel BERSIA.

M. Arnaud FORTIN est représenté par Mme Laure DELMAS.

M. Nicolas MAZZONELLO est représenté par Mme Nathalie RAOUX.

A été nommé secrétaire de séance : Laure DELMAS

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 06/03/2025

Madame le Maire Nathalie RAOUX demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2025 est adopté à l'unanimité des présents.

Délibération 2025-03-01 : Subventions 2025 accordées aux associations

Nathalie THIBAUD, maire adjoint en relation avec les associations, rappelle que la commune de Paulhac apporte son soutien financier à plusieurs associations du village pour les aider à mener leurs projets, développer leurs activités et organiser des événements.

Nathalie THIBAUD informe l'assemblée qu'il s'agit de délibérer sur les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2025.

Madame le maire rappelle que les conseillers municipaux présents dans les organes dirigeants d'une association ne doivent pas prendre part au vote.

Les montants proposés des subventions aux associations en 2025 sont :

Subventions ordinaires	
Comité des Fêtes	5 500 €
Bibliothèque municipale - Caractères	1 300 €
AFC	640 €
Les Restos du Cœur	300 €
FNACA	50 €
Total	7 790 €
Subventions exceptionnelles	
Créatisiasmes	1 000 €
Sous les Tilleuls	800 €
Total	1 800 €
TOTAL	9 590 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'APPROUVER** ligne par ligne le versement des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 conformément au tableau ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur le compte 65748 du budget primitif 2025 ;
- De **MANDATER** Madame le maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Délibération 2025-03-02 : vote des taux de contribution directe

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de définir comme suit les taux en 2025.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42.70 %	43.13 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	97.99 %	98.97 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	13.75 %	13.89 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VOTER** pour 2025 les taux tels que désignés supra.

Délibération 2025-03-03 : Vote du budget primitif 2025

Monsieur Stéphane PLASSE, maire adjoint aux finances, présente au Conseil ses propositions pour le budget communal 2025, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	417 400,00	461 136,94
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	43 500,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 87 236,94	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		504 636,94	504 636,94
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 414 463,75	991 249,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 423 214,75
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 414 463,75	1 414 463,75
TOTAL DU BUDGET (4)		1 919 100,69	1 919 100,69

Entendu l'exposé de Monsieur PLASSE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **d'ADOPTER** le budget communal 2025, tel que présenté et annexé, par nature, chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement avec opération, avec reprise des résultats de l'exercice 2024 et la fongibilité à hauteur de 7,5% en investissement et en fonctionnement.

Délibération 2025-03-04 : Fourniture et pose de 6 appareils LED au square le Pré Vert (Réf 11BV19)

Bruno LECOURT, conseiller municipal en charge de l'éclairage public, informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17 janvier 2025 concernant l'ajout de 6 appareils situés Square le Pré Vert, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BV19) : Fourniture et pose de 6 appareils à LED type routier sur mat existants, 24W, 2700°K. Fourniture du relevé x, y, z et mise à jour du SIG.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	779€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 188€
Total		4 967€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé de Monsieur LECOURT et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet présenté.
- ~~DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.~~
- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.
- ~~DECIDE par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.~~

Délibération 2025-03-05 : Projet de création d'un espace public mutualisé et mise à jour de la demande de subventions

Nathalie THIBAUD, adjointe au maire, rappelle le contenu du projet de création d'un espace public mutualisé, situé dans la cour commune à la bibliothèque municipale et à l'Espace de Vie Sociale (EVS) mis à disposition de l'association « Sous les Tilleuls ».

Suite à un processus de démocratie participative auquel ont participé plusieurs habitants de la commune dont notamment les représentantes de l'EVS et de la Bibliothèque, un projet a été retenu à l'unanimité. Il s'agit de la construction d'une véranda fermée accolée à l'arrière du bâtiment de la Mairie et des espaces de rangement pour la Mairie (local archives), l'EVS et la bibliothèque mais aussi un WC public PMR.

Une pergola bioclimatique sera réalisée dans le prolongement de la véranda.

La véranda fermée est un espace public mutualisé qui pourra être occupé par l'EVS, la bibliothèque municipale mais aussi la Mairie.

Ce projet comporte également un volet « aménagement paysager » des espaces autour de la bibliothèque et dans la cour de l'EVS.

L'idée retenue par les participants au processus de démocratie participative a été de renaturer la zone en désimperméabilisant les sols, avec un jardin plus affiné et un écrin végétal en limite par rapport à la voirie mais aussi une entrée vers la bibliothèque plus végétale, des zones accessibles pour les activités de lecture, fêtes, des zones de cultures pour faire jardiner les enfants.

Un accès PMR sera intégré grâce à une allée pavée en dalles plates serrées.

Le WC public actuel sera détruit créant ainsi un passage direct vers l'espace public mutualisé et sera reconstruit aux normes d'accessibilité PMR, dans la cour extérieure de l'espace public mutualisé.

Dans le cadre du montage des dossiers de subventions relatifs au projet de création d'un espace public mutualisé en centre bourg, il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes - Maîtrise d'ouvrage	40 027 €	Etat – DETR 2025	63 044 €
Travaux	210 146 €	CD31 – Contrat de Territoire	84 058 €
		Région Occitanie - FRI	21 014 €
		Autofinancement	82 057 €
Total	250 173 €	Total	250 173 €

Le coût prévisionnel global des travaux et de la maîtrise d'ouvrage s'élève à 250 172.39 € HT, sous réserve de modification.

Considérant le coût du projet, il est proposé de solliciter différents financeurs, Etat (DETR), le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie (FRI).

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **ADOPTER** le projet de travaux de création d'un espace public mutualisé en centre bourg
- **REALISER** ces travaux au cours de l'année 2025
- **SOLLICITER** toute demande de subventions possibles pour ce projet ; dont (liste non exhaustive) l'Etat, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Région Occitanie ; aux taux les plus élevés
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant dûment mandaté à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2025-03-06 : Projet de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale et demande de subventions

Nathalie THIBAUD, adjointe au maire, présente le projet de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale.

Ce projet poursuit la démarche engagée par la commune de redynamiser le centre bourg et de faire bénéficier aux paulhacois d'infrastructures accueillantes. Les meubles de la bibliothèque municipale sont vieillissants. L'agencement doit être revisité afin d'apporter de la convivialité et de créer un accès pratique aussi bien aux usagers qu'aux bénévoles.

Dans le cadre du montage des dossiers de subventions relatifs au projet de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale, il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	17 971 €	CD31 – Contrat de Territoire (15%)	2 695 €
		EUROPE – Leader (64%)	11 681 €
		Autofinancement	3 595 €
Total	17 971 €	Total	17 971 €

Le coût prévisionnel global des travaux s'élève à 17 971.88 € HT, sous réserve de modification.

Considérant le coût du projet, il est proposé de solliciter différents financeurs : l'Europe (LEADER) à hauteur de 64 % et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à hauteur de 15%.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **ADOPTER** le projet de travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale
- **REALISER** ces travaux au cours de l'année 2025
- **SOLLICITER** toute demande de subventions possibles pour ce projet ; dont (liste non exhaustive) l'Europe au taux le plus élevé et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à hauteur de 15%
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant dûment mandaté à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2025-03-07 : Rectification délibération n°2024-05-04

Jean-Michel BERSIA, adjoint au maire en charge de la voirie, revient sur la délibération n°2024-05-04 votée le 1^{er} juillet 2024. Dans la liste en annexe des noms de voies, il convient de rectifier la voie « chemin des Connats ».

En effet, la délibération n° 2007-02-09 du 12 avril 2007 modifiait la délibération n° 2007-01-02 du 9 janvier 2007 de la manière suivante :

« la voie " chemin des Connats " n'a pas lieu d'être. Le " Chemin du Coustou de Saint-Paul " s'étend de la limite de Bazus jusqu'au carrefour avec les voies " chemin d'Engrillat " et "chemin du Coustou d'Oulibou ". Elle intègre donc ce qui avait été dénommé " chemin des Connats " ».

Cette voie est donc nommée « Chemin du Coustou de Saint-Paul ».

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** cette rectification
- **DE METTRE A JOUR** les informations correspondantes sur la Base d'Adresses Locale et Nationale

Questions diverses :

- Bulletin municipal de juillet 2025 : les élus s'accordent sur les choix des sujets à aborder et sur le planning à mettre en place pour une distribution des bulletins prévue début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Liste des délibérations de la séance du lundi 7 avril 2025 :

DOMAINES	
	Adoption du procès-verbal de la séance du 06/03/2025
FINANCES	Délibération 2025-03-01 : Subventions 2025 accordées aux associations Délibération 2025-03-02 : Vote des taux de contribution directe 2025 Délibération 2025-03-03 : Vote du Budget Primitif 2025
SDEHG	Délibération 2025-03-04 : Fourniture et pose de 6 appareils LED au square le Pré Vert
TRAVAUX, AMENAGEMENTS	Délibération 2025-03-05 : Projet de création d'un espace public mutualisé et mise à jour de la demande de subventions Délibération 2025-03-06 : Projet de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale et demande de subventions
VOIRIE	Délibération 2025-03-07 : Rectification délibération n°2024-05-04
Questions & Points Divers	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin municipal juillet 2025

Maire de Paulhac



Nathalie RAOUX

Secrétaire de séance



Laure DELMAS